

## FROTTIS CERVICO-VAGINAL POUR EXAMEN ANATOMOPATHOLOGIQUE

Le frottis du col utérin (ou "frottis cervical") est un prélèvement effectué sur la partie de l'utérus débouchant dans le vagin et appelée col utérin.

Cet examen sert à recueillir superficiellement des **cellules du col** qui sont ensuite examinées au microscope et à réaliser un **test HPV-HR** (test Human Papilloma Virus-Haut Risque) à la recherche de la présence de l'ADN du virus HPV.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est nécessaire entre 25 et 65 ans selon des modalités définies selon l'âge.

### Conditions initiales :

- Evitez d'avoir des rapports sexuels 24 à 48 heures avant le rendez-vous ;
- En dehors de la période des règles (idéalement, en milieu de cycle) ;
- A distance d'une infection cervico-vaginale (dans ce cas : différer le frottis après traitement de l'infection) et si vous prenez un traitement local (par voie vaginale).

### ▪ Déroulement :

- Prise des renseignements médicaux : âge, grossesse en cours, accouchement récent, date des dernières règles, prise de contraception orale ou présence ou non d'un dispositif intra-utérin, ménopause avec ou sans traitement hormonal substitutif, prise actuelle d'un traitement, maladies et traitements passés ;
- Date et résultats du dernier frottis du col de l'utérus ;
- Installation de la patiente en position gynécologique et pose du spéculum ;
- Prélèvement à la Cervex-Brush® souple et à usage unique ;
- Les cellules prélevées sont placées dans un liquide de fixation avant analyse.

### ▪ Résultats :

Les prélèvements sont adressés à un laboratoire d'anatomopathologie par le médecin ou par vous-même, pour une étude des cellules prélevées au niveau du col de l'utérus et/ou la recherche du papillomavirus par le test HPV-HR.